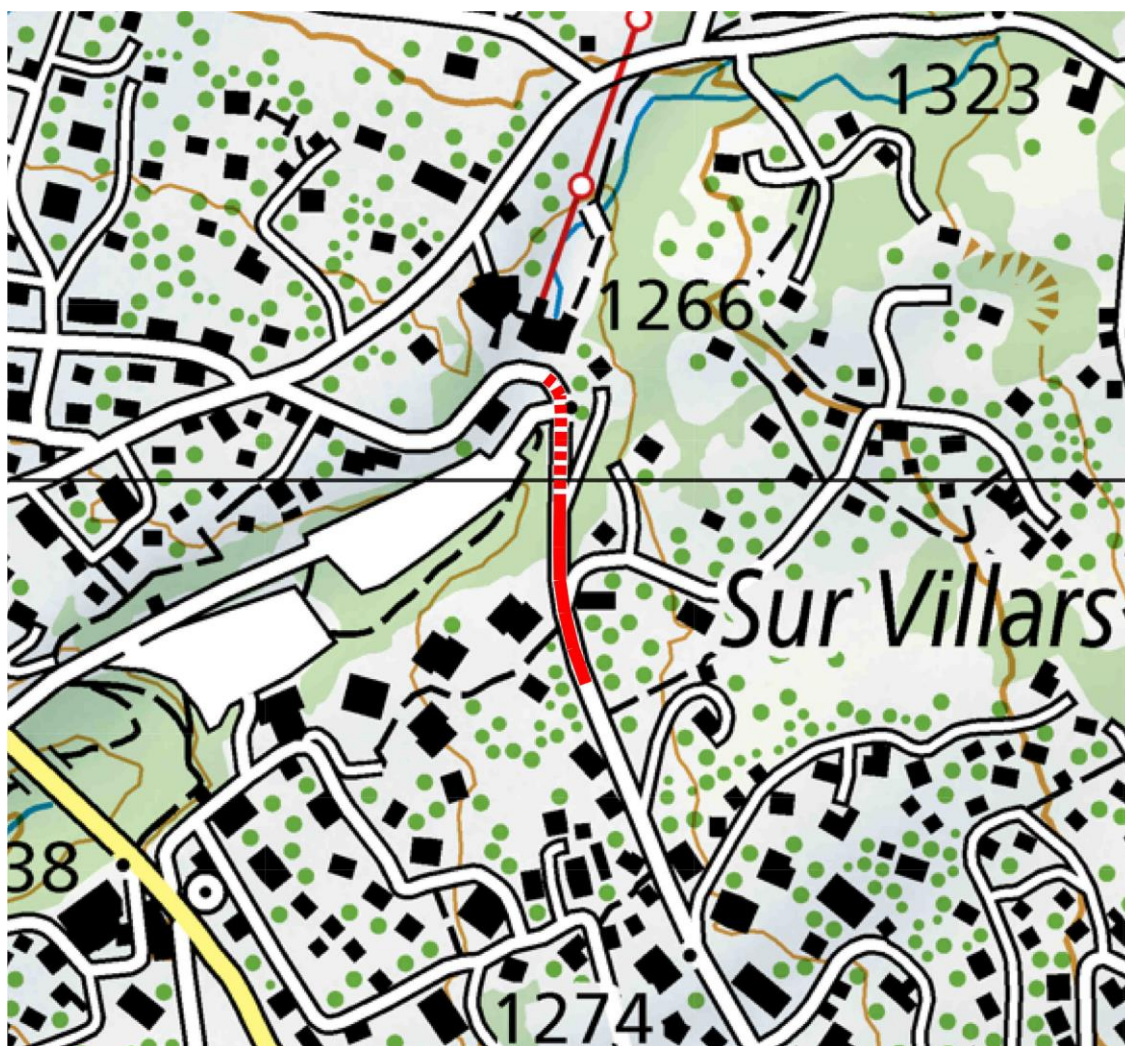




PREAVIS MUNICIPAL N°2026/04

VILLARS – Route des Layeux
Réfection de la chaussée, étape 2



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1. Introduction

La route des Layeux est actuellement en travaux. La dernière phase concernée par le préavis municipal n° 2025-02 « VILLARS, Route des Layeux, Réfection de la chaussée, étape I » reprendra dès la fin des vacances de Pâques.

Une description de l'état de dégradation ainsi que ses causes ont été exposées dans le document précédemment présenté au Conseil communal. Cela n'est volontairement pas repris ici.

À fin décembre 2025, Romande Energie a signé de nouveaux contrats pour le raccordement au réseau de chauffage à distance. Il s'agit notamment du complexe actuellement en cours de réalisation, comprenant un bâtiment d'habitation, un parking et une salle de sport enterrée à proximité de la station de départ de la télécabine.

Le déploiement de ce réseau impliquera à nouveau d'importantes fouilles. De plus, des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, en parallèle de ceux menés par Romande Energie, seront nécessaires. Lors du remblayage, il serait opportun de saisir cette occasion pour procéder à une rénovation durable de cet axe.

Le réseau de chauffage à distance, toujours alimenté depuis une centrale provisoire sise au fond du parking du Palace, est en mesure d'absorber cette consommation supplémentaire.

2. Le projet

Le projet s'étend, dans le sens Villars – Chesières, de la fin du projet approuvé par le Conseil communal le 11 avril 2025, soit à proximité de la PPE "Les Résidences Bénédict" jusqu'à la station de départ de la télécabine.

Le réseau de chauffage à distance sera déployé sur l'ensemble du tracé décrit ci-dessus. La conduite d'eau potable sera également remplacée sur la même emprise.

En ce qui concerne la réfection de la chaussée, celle-ci s'arrêtera avant le bâtiment d'habitation, le parking et la salle de sport en construction.

Une étape ultérieure de réfection de la route sera planifiée en coordination avec le développement du chauffage à distance. Elle se poursuivra jusqu'à la place de la Télécabine, en intégrant le réaménagement de celle-ci et la réfection des conduites souterraines.

Cette partie du projet fait actuellement l'objet de tractations avec l'Etat de Vaud, notamment dans le cadre d'une procédure de défrichement. Il est donc encore prématuré de déterminer l'aménagement définitif de la place ainsi que la disposition des futurs arrêts de bus.

Le projet de la réfection de la route des Layeux prévoit, comme pour le projet précédent, la reconstruction de la fondation et la réalisation d'un nouveau trottoir franchissable avec bordures en granit. Le dimensionnement de la chaussée sera effectué conformément aux recommandations d'une expertise réalisée en 2024.

Chaussée

La nouvelle structure routière comportera une fondation d'environ 70 cm d'épaisseur en grave GNT 0/45 mm (l'épaisseur précise sera déterminée lors des travaux d'excavation afin de la dimensionner au plus près de la nécessité, en fonction des matériaux et des portances rencontrées).

Elle sera complétée par une couche dite de réglage en grave GNT 0/22 mm, variant entre 5 et 10 cm.

La superstructure sera constituée de couches d'enrobé bitumineux. La première couche, dite de support, aura une épaisseur de 10 cm d'ACT 22 N. La seconde couche, dite d'usure, aura une épaisseur de 4 cm d'AC 11 N.

Éclairage public

Le projet, qui se veut économique et écologique grâce à un éclairage LED, prévoit le remplacement des candélabres existants de type « vieille chancellerie bleu », désuets et énergivores. Ils seront remplacés par des luminaires montés sur des mâts en acier galvanisé de 7 mètres de hauteur. Les luminaires seront de type TECEO LED, similaires à ceux récemment installés sur l'Avenue Centrale, et leur positionnement restera inchangé.

Les tubes et les câbles d'alimentation étant en bon état, leur remplacement n'est prévu que si nécessaire.

Un tube de réserve, de diamètre 100/112 mm, sera posé sur toute la longueur des travaux entrepris pour les besoins futurs de la Commune.

Eau potable et défense incendie

Sur l'emprise du chantier, il est nécessaire de remplacer la conduite d'eau sous pression, réalisée en Eternit de 100 mm de diamètre. Sa dimension ne correspond plus au plan directeur (PDDE) en vigueur. Elle sera remplacée par une conduite en PE100 Ø160/130.8 mm PN 16.

Conduites d'évacuation des eaux

Le réseau est actuellement en système séparatif, c'est-à-dire qu'il comporte des conduites séparées pour les eaux usées acheminées vers la STEP, et pour les eaux claires (eaux de pluie, drainages, fontaines, etc.), déversées dans les cours d'eau.

Le réseau d'égout (eaux usées) est en PVC avec des diamètres correspondants au plan directeur (PGEE) en vigueur. Il ne sera ni remplacé ni complété.

Concernant les eaux claires, la collecte des eaux de chaussée sera reconstruite et de nouvelles grilles seront mises en place. Parallèlement, un collecteur d'un diamètre de 500 mm récoltant les ruisseaux provenant de l'amont sera mis en place.

Les couvercles des chambres de visite seront remplacés par des modèles réhaussables, équipés de cadres en béton préfabriqué.

3. Développement durable

La procédure d'appel d'offres pour les travaux de génie civil comprend un critère d'évaluation tenant compte de l'approche environnementale des entreprises (p.ex. ISO 14000).

Les matériaux issus des excavations seront recyclés conformément à la législation en vigueur et réutilisés autant que possible.

4. Chantier et planning

Les travaux pourraient débuter dès l'acceptation du présent préavis, la mise en soumission ayant été réalisée. La fin des travaux est prévue avant l'hiver, idéalement avant le 15 novembre 2026. Seule la couche d'usure en enrobé bitumineux est planifiée pour l'année suivante.

Dans la mesure du possible, les travaux de réfection de la chaussée se dérouleront en liaison directe avec les étapes de fouilles liées au déploiement du chauffage à distance, chantier géré et financé par Romande Énergie. Ceci permettra de limiter le nombre d'étapes et de diminuer les nuisances et les perturbations d'accès pour les riverains.

Une coordination est d'ores et déjà organisée, comme à l'accoutumée, avec les divers Services industriels ainsi qu'avec les intervenants du chantier.

5. Procédure

S'agissant d'une réfection, ces travaux ne nécessitent pas de mise à l'enquête. Concernant les appels d'offres pour les travaux de génie civil et d'appareillage, il n'est pas prévu d'en réaliser un nouveau. En effet, celui-ci ayant déjà été effectué dans le cadre du projet précédent, une saine concurrence est assurée. Un avenant sera établi conformément à la Loi sur les marchés publics.

6. Les investissements

Le coût des travaux est établi sur la base de soumissions rentrées :

• Chaussée et réfection routière, yc tubes en attente	Fr.	255'000.--
• Essais pour infrastructure et superstructure routière	Fr.	2'000.--
• Assainissement des eaux claires de la route	Fr.	11'000.--
• Nouveau collecteur eaux claires (ruisseaux)	Fr.	140'000.--
• Conduite d'eau potable	Fr.	105'000.--
• Eclairage public	Fr.	15'000.--
• Travaux géométriques	Fr.	5'000.--
• Honoraires (bureaux techniques), frais administratifs	Fr.	65'000.--
• Divers et imprévus env. 10 %	Fr.	60'000.--
Total HT	Fr.	658'000.--
TVA 8.1 %	Fr.	53'298.--
Total TTC	Fr.	711'298.--

Remarque : seuls les coûts des prestations incombant à la Commune d'Ollon font partie des montants ci-dessus. Ceux à la charge de Romande Energie SA ne sont pas mentionnés.



6. Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'État a adopté la révision partielle du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), définissant les durées d'amortissement.

Selon les directives, cet investissement sera amorti, via le compte d'exploitation, 60 années pour les travaux d'approvisionnement en eau, et en 40 années pour les autres travaux.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 24 avril 2026,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2026/04
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux précités, pour un montant total de **Fr. 711'298.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets, le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 mars 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :



P. Turrian



Le Secrétaire :



Ph. Amevet

Délégué municipal : M. Philippe PASTOR

Ollon, le 12 mars 2026/JCM/OR